

DELIBERATION

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

nombre de membres : 12

quorum : 7

titulaires présents : 7

pouvoir : 0

ayant pris part à la

délibération : 7

date de la convocation :

20 novembre 2024

SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 26 novembre 2024 à dix-huit heures, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de réunion de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

2024/11 N°8bis

**Objet de la Délibération :
Second prêt travaux site de
transfert Baleycourt**

Présents : MM. S.JADOUL, D.MOUSSA, J-P.COLIN, P.PICHAVANT,
B.GILSON, P.DEHAND, B.GOEURIOT,

Excusés : Mme N.COYARD, MM. S.OBARA, B.LE FRANCOIS,

Suppléants présents :

Annule et remplace la délibération 2024/11 N°8

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération n°3 du 7 mars 2023 relative au financement de l'acquisition du site de « Confiserie55 » via à emprunt de **810 000 €**,

Vu la délibération n°4 du 7 mars 2023 relative au financement des travaux de réaménagement du site « Confiserie 55 » en un centre de massification des déchets et de sur-tri des déchets collectés en déchèterie via un emprunt d'un montant de 1 600 000 €,

Le second prêt de 1 600 000 € correspondait au montant projeté dans l'étude de faisabilité. Assez rapidement, nous avons redéfini l'étendue du projet (aménagement de la totalité du site, extension des vestiaires/bureaux) et son enveloppe financière. Le montant des travaux, estimé à 2 650 000 € HT par l'équipe de Maîtrise d'œuvre, a été de 2 778 000 € HT à l'attribution des marchés.

Considérant qu'à date, le montant des travaux est estimé à 3 306 000 € HT, dont 55 000 € pour nos bureaux. Soit une enveloppe de 3 700 000 € HT tout compris (études préalables et MOe)

Considérant la nécessité de recourir à un nouvel emprunt pour financer les travaux de réaménagement du site « confiserie 55 »,

Vu le courrier du 5 novembre dernier, dans lequel nous avons sollicité plusieurs organismes bancaires pour un financement complémentaire de 1 700 000€.

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Entendu l'exposé du Président

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

REÇU EN PREFECTURE

le 19/12/2024

Application agréée E-legalite.com

DECIDE de retenir l'offre de prêt du CREDIT AGRICOLE pour un montant de **1 700 000 €** aux conditions suivantes :

- Echéance : trimestrielle
- Taux fixe d'intérêt : 3.82%
- Durée : 300 mois
- Montant de l'échéance : 26 465.50 €
- Frais de dossier : 1 700 €
- TEG proportionnelle : 3.83%

S'ENGAGE, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement des remboursements découlant du présent prêt.

CHARGE son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,
Le Président,
Dominique MOUSSA

